

ASSEMBLÉE NATIONALE

24 octobre 2020

PLF POUR 2021 - (N° 3360)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-1358

présenté par

Mme Tolmont, Mme Victory, M. Juanico, Mme Manin, M. Jean-Louis Bricout, Mme Pires
Beaune, Mme Rabault, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 33**ÉTAT B****Mission « Enseignement scolaire »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Enseignement scolaire public du premier degré	0	0
Enseignement scolaire public du second degré	0	0
Vie de l'élève	0	0
Enseignement privé du premier et du second degrés	0	0
Soutien de la politique de l'éducation nationale	0	250 000 000
Enseignement technique agricole	0	0
Rénovation des établissements scolaires <i>(ligne nouvelle)</i>	250 000 000	0
TOTAUX	250 000 000	250 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe socialistes et apparentés vise à amorcer dès janvier 2021 un grand plan de rénovation des établissements scolaires.

La crise sanitaire a mis en exergue les manques de nos structures scolaires. Ainsi, selon l'Observatoire de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignements, recueillis du 10 au 15 mars une semaine, 25% des écoles et 22% des établissements du second degrés n'ont pas de points d'eau en nombre suffisant. De plus, la rénovation thermique de nos établissements est une priorité.

A ce titre, cet amendement libère 250 millions d'euros pour engager un plan de rénovation.

Afin d'être recevable, cet amendement propose le gage suivant :

- Une augmentation de 250 millions € en AE et CP du nouveau programme 140 « Rénovation des établissements scolaires » ;
- Une diminution de 250 millions € en AE et CP de l'action 8 du programme 214 « Soutien de la politique de l'Education nationale ».